



Ville de Vaucresson

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Conseil municipal du 18 octobre 2018

Sommaire

Introduction.....3

I. Le contexte économique secteur public communal et contexte financier 2019 pour la Ville de Vaucresson.....4

- A) Environnement macroéconomique
- B) Finances locales en 2018
- C) Contractualisation financière entre l'Etat et les collectivités
- D) Répartition DGF et péréquation
- E) Réforme de la fiscalité locale
- F) Dépenses d'investissement et recettes d'investissement
- G) Réforme territoriale
- H) Projet loi des finances 2019
- I) Prévision des résultats 2018 et objectifs 2019 Ville de Vaucresson

II. Structure et gestion de la dette.....7

- A) L'encours de la dette
- B) Classement charte "Gissler"

III. Les orientations budgétaires de la Ville de Vaucresson.....8

- A) Le budget de fonctionnement
 - Les dépenses
 - Les recettes
- B) Le budget d'investissement
 - Les dépenses
 - Les recettes

Introduction

Le débat d'orientation budgétaire

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit, en termes financiers, les choix politiques des élus.

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses étapes dont la première est le débat d'orientations budgétaires. Il constitue une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif est d'apporter une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi, les membres du conseil municipal débattent et échangent sur la stratégie financière de leur commune.

Loi NOTRe : des nouveautés en matière budgétaire

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux dès la préparation 2016. Le Maire doit présenter au Conseil municipal un rapport portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.

Le rapport du débat d'orientations budgétaires doit donner lieu à un débat. A l'issue de la présentation et des échanges, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal. Il y a lieu d'indiquer, en outre, qu'il est prévu de voter le budget primitif 2019 le 13 décembre prochain.

I. Le contexte économique du secteur public communal et contexte financier 2019 pour la Ville de Vauresson

Sources : Note de conjoncture Finances Locales Tendances 2018 - Mai 2018 – La Banque Postale Collectivités locales, Bulletin d'information statistique de la DGCL – septembre 2018. Collectivités-locales.gouv.fr – La gazette des communes du 1^{er} octobre 2018

A) Environnement macroéconomique

Selon les enquêtes de conjoncture, la croissance de l'économie française resterait soutenue en 2018 quoique plus faible, après la progression du PIB de 2% en 2017. Au total, le PIB progresserait de 1.9% en moyenne sur l'année puis de 1.5% en 2019.

B) Finances locales en 2017 et 2018

En 2017, les dépenses de fonctionnement augmentent pour les communes de moins de 10 000 habitants. L'augmentation des dépenses de fonctionnement provient pour moitié de la hausse des frais de personnel (+2.8% en 2017, après +0.9% en 2016) s'expliquant par les revalorisations du point d'indice de la fonction publique, et par la poursuite de la mise en œuvre du dispositif « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR). L'augmentation du taux de cotisation employeur à la CNRACL contribue également à la hausse des frais de personnel.

En 2018, les collectivités locales devraient respecter l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement avec une progression de 0.9%, avec notamment une décélération des frais de personnel. Les recettes de fonctionnement conserveraient une évolution comparable à celle de l'année passée (+1.6%), d'où une marge de manœuvre qui permettrait une reprise de l'investissement amorcée en 2017. Le recours à l'emprunt devrait rester limité.

C) Contractualisation financière entre l'Etat et les collectivités

La contractualisation financière entre l'Etat et les collectivités a été officiellement lancée en mars 2018. Objectif du gouvernement : limiter l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales à 1,2 % maximum, en contrepartie du maintien des dotations de l'Etat. La Ville de Vauresson n'est pas concernée puisque la contractualisation est obligatoire pour les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées au CA 2016 sont au moins égales à 60 millions d'euros. 322 collectivités et EPCI sont concernés en France.

D) Répartition DGF et péréquation

La répartition 2018 de la dotation globale de fonctionnement (DGF) communale dont l'enveloppe augmente légèrement se traduit cependant par une baisse du montant individuel pour 47% des communes françaises.

Pour la Ville de Vauresson, la DGF se réduit de 8.68% de 2017 à 2018. Sur les cinq dernières années, la DGF de la Ville de Vauresson a subi une baisse drastique de 50% en passant de 1 508 464€ à 752 397€ (cf. schéma page 14).

Pour 2018, la Ville de Vauresson subit à nouveau un impact fort de la péréquation avec un fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) d'un montant de 312 906€ et un fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) de 1 312 167€ soit une ponction de 1 625 073€ au total (cf. schéma page 12).

En conclusion, le solde net entre contributions versées aux fonds de péréquation et DGF perçue par la ville sera négatif en 2019 : 681K€ - 1 600K€ = -919 K€

Pour mémoire, ce solde était positif en 2013 : DGF-péréquation = 1 644K€- 260K€ = +1 384K€.

E) Réforme de la fiscalité locale

Il aura fallu moins d'un an pour lancer le chantier de la réforme fiscale annoncé par Emmanuel Macron en juillet 2017. Après une phase de réflexion, le temps de la négociation est venu. La suppression de la taxe d'habitation est actée et de grandes tendances se dessinent : transfert au bloc communal de la taxe foncière départementale sur les propriétés bâties, versement de fractions d'impôts nationaux aux départements et/ou bloc communal...

L'exonération de taxe d'habitation des ménages s'effectuera par tranches de 2018 à 2020.

Les simulations pour la Ville de Vaucresson indiquent un montant de dégrèvement de 528 710€ en 2020.

F) Dépenses d'investissement et recettes d'investissement

Après trois années de baisse, les dépenses d'investissement des collectivités locales sont en hausse en 2017, et cette tendance devrait se confirmer en 2018. Cependant plusieurs éléments pourraient nuancer cette relance et entraîner un certain attentisme : contractualisation avec l'Etat et limite d'évolution des dépenses de fonctionnement, création de nouvelles structures, l'incertitude sur l'avenir des ressources dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale...

Les dépenses d'investissement seraient, comme en 2017, financées par les ressources propres des collectivités locales, permettant de limiter le recours à l'emprunt.

G) Réforme territoriale

Au 1^{er} janvier 2016, on compte 35 885 communes (France métropolitaine et DOM) consécutivement à la mise en place de 317 communes nouvelles regroupant 1090 anciennes communes. Par ailleurs, on compte 2062 EPCI à fiscalité propre. En particulier, la métropole du Grand Paris (MGP) a été créée le 1er janvier 2016 ; elle regroupe 131 communes, 11 établissements publics territoriaux (EPT), qui prennent la suite des groupements à fiscalité propre qui existaient auparavant et intègrent les communes qui étaient jusqu'à présent isolées, ainsi que la ville de Paris qui joue elle-même le rôle d'EPT. La création de cette métropole et de ses EPT a engendré des flux financiers importants entre les communes, les EPT et la MGP.

Ainsi, le pacte financier entre les communes de l'EPT Paris Ouest La Défense est revu chaque année et concerne : la cotisation foncière des entreprises (CFE), le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), les charges liées aux compétences et les charges de structure, la dette et les résultats. Un nouveau pacte financier est en cours d'élaboration.

Le pacte financier impactera le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT). Rappelons que le FCCT comprend, *a minima*, le montant de la fiscalité des ménages qui était perçu en 2015 par l'ancienne intercommunalité sur leur territoire, augmentée, éventuellement du coût des charges transférées (augmentée de la dotation de compensation de la suppression de la part des salaires - DCPS).

Enfin, les conditions de préparation budgétaires 2019 sont marquées par l'incertitude institutionnelle qui engendre l'inaction des différents acteurs locaux. En effet, la loi NOTRe du 7 août 2015 doit être modifiée afin d'alléger l'organisation territoriale Francilienne. Cependant des annonces gouvernementales sont régulièrement repoussées.

H) Projet de loi des finances 2019

Présenté le 24 septembre au Conseil des ministres, le budget 2019 ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités. Le projet de loi de finances (PLF) 2019 maintient les crédits de la dotation globale de fonctionnement des communes et des départements à hauteur de 26.9 milliards d'euros. DGF qui sera répartie en fonction des dynamiques de populations et de richesses. Les dotations de soutien à l'investissement des communes sont maintenues à 1.8 milliards d'euros pour le bloc communal. Les dispositions fiscales majeures seront annoncées au 1^{er} trimestre 2019 et devraient acter la refonte de la fiscalité locale (suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales).

I) Prévision des résultats 2018 et objectifs 2019 Ville de Vaucresson

Le compte administratif 2018 prévisionnel présenterait 1 904K€ d'excédent au total des deux sections fonctionnement et investissement ; montant qui serait réparti ensuite au budget primitif 2019 au moment du vote du compte administratif au mois d'avril ou juin 2019.

Au regard des contraintes indiquées précédemment, les objectifs de la Ville de Vaucresson pour l'année 2019 sont de poursuivre les efforts de gestion engagés ces dernières années sur les charges à caractère général, tout en continuant à offrir le même niveau de service aux Vaucressonnais et à maintenir un niveau soutenu et régulier d'investissement. Au niveau du budget de fonctionnement, il convient donc de :

- optimiser les dépenses de fonctionnement par le recours de nouvelles approches et une mise en concurrence systématique ;
- intensifier les mutualisations des activités au niveau de la ville et de notre intercommunalité ;
- optimiser les recettes et atteindre un autofinancement suffisant.

La poursuite de cette méthodologie permet l'autofinancement de nos investissements en essayant d'éviter tout recours à l'emprunt et toute augmentation de la fiscalité locale. L'excédent de fonctionnement du budget primitif 2019 est prévu à 719K€.

Il convient de **prioriser les investissements dont le financement est sécurisé** : opérations faisant l'objet de subventions, de contrats régionaux et départementaux.

II. Structure et gestion de la dette pour la ville de Vaucresson

A) L'encours de la dette

Au 31 décembre 2018, l'encours de la dette sera de 4 381 K€ soit 485.45€ par habitant, à comparer à la moyenne nationale de la strate de 842€ par habitant et à la moyenne départementale de 1 624€ par habitant.

Deux contrats d'emprunts sont toujours en cours (rénovation de l'église et acquisition du terrain Haras Lupin) qui se termineront respectivement en 2023 et 2034.

Il est rappelé que le loyer annuel versé par le Stade Français (315K€) couvre une large partie du remboursement annuel (341K€) de l'emprunt du Haras Lupin.

Au regard de la situation en 2018, les éléments suivants ressortent :

- Une diminution du nombre d'emprunts puisque l'emprunt, dédié à l'aménagement de la crèche et de l'école de Grandes Fermes souscrit en 2002, s'est éteint en 2018.
- Une diminution des remboursements des intérêts en 2019 : 191K€ contre 201K€ en 2018
- Une augmentation des remboursements du capital en 2019 : 283K€ contre 253K€ en 2018. L'emprunt du Haras Lupin ayant été modulé en fonction des extinctions des emprunts.

Il est prévu d'inscrire un emprunt d'équilibre pour le budget primitif 2019 de 960K€, contre 1 070K€ prévu au budget primitif 2018. Comme prévu chaque année, cet emprunt sera nul puisque contrebalancé par les résultats du compte administratif 2018.

B) Classement charte « Gissler »

La dette communale est classée en **1A** selon la charte de bonne conduite Gissler. C'est-à-dire qu'il s'agit d'emprunts basés sur des indices de la zone euro à taux fixes ou à taux variables simples qui ne présentent pas de risques pour la commune.

L'annuité 2019 de la dette est constituée de :

- 191 K€ de charges d'intérêts
- 283 K€ de remboursement du capital

III. Les orientations budgétaires 2019 et projections années à venir de la ville de Vaucresson

Malgré le contexte économique difficile (baisse des dotations, augmentation des fonds de péréquation...), la ville de Vaucresson souhaite poursuivre son objectif principal : contenir les dépenses de fonctionnement pour permettre un investissement soutenu.

Une Ville tournée vers le bien-être des familles

Objectif majeur de la Ville pour les petits : Maintien de l'offre de 136 berceaux sur l'ensemble de la Ville en crèche, soit 154 enfants accueillis pour l'année 2018/2019 avec un taux de satisfaction de 83,51 %.

A la crèche municipale (50 berceaux) est prévu l'achat d'une badgeuse selon la préconisation de la CAF, afin d'être au plus proche des présences réelles des enfants, et pouvoir affiner les contrats des familles selon leurs véritables besoins. La biberonnerie sera entièrement refaite et remise aux normes.

Offrir aux scolaires des conditions d'apprentissage de qualité et leur permettre de s'épanouir aux heures périscolaires. Maintien des ateliers gratuits pendant la pause méridienne en école élémentaire et de l'aide à l'apprentissage en accueil du soir. Maintien des projets de classes déplacées et des projets ponctuels.

En plus des travaux réguliers de rénovation, poursuite de la programmation de la mise en accessibilité des bâtiments scolaires : école élémentaire des Peupliers en 2019.

Le service restauration s'engage dans une démarche plus éco-responsable en supprimant toute vaisselle en plastique et en servant une part croissante d'aliments bio (9% au lieu de 6% en 2018 ce qui représente un plat complet une fois par mois - entrée, plat, dessert bio -contre un plat bio auparavant) et labellisé. En matière d'investissement, priorité sera donnée au renouvellement du parc frigorifique (35K€ budgétés en 2019).

Une ville festive, culturelle et sportive

Les actions festives, culturelles et sportives sont maintenues.

En terme d'investissement, création d'une piste d'athlétisme et d'un terrain de rugby en herbe éclairé sur le site Yves du Manoir (Reports 2018 pour 1 350K€).

Une ville solidaire, avec des services publics pour chacun

Le « bien vieillir » dans sa ville devient un enjeu majeur de nos sociétés vieillissantes. 24% de la population de la Ville de Vaucresson a plus de 60 ans. La ville complète l'offre de services vers les aînés : mise en place d'un forum numérique.

L'objectif de renforcer l'offre médicale à Vaucresson est conforté par deux programmations :

- En centre-ville avec le projet cœur de ville pour lequel un cabinet médical pluridisciplinaire de 160 m² est programmé,
- Route Napoléon III, le projet VO² prévoit également un cabinet médical pluridisciplinaire de 100 m² *minimum*.

Afin d'améliorer le niveau de service délivré, un projet de guichet unique sera lancé, permettant de mutualiser les informations pour les usagers.

Démarche de développement durable

Le **plan climat air énergie territorial** (PCAET) a été arrêté au Conseil de territoire du 24 septembre dernier : la mise en œuvre opérationnelle de ce plan doit se traduire localement par des actions en faveur de la lutte contre le changement climatique et de la transition énergétique.

Dans la logique du PCAET, la Ville continue à favoriser les modes de déplacements actifs :

- Poursuite du dispositif en faveur du vélo et en particulier du vélo électrique, compte tenu de la topographie de Vaucresson. (6K€ prévus au BP 2019)
- Poursuite des aménagements de voirie pour sécuriser les cheminements piétonniers et à vélo.

L'expérience initiée via l'EPT Paris Ouest La Défense en termes de collecte des **bio déchets** auprès de nos cantines scolaires et du marché alimentaire est confirmée et va s'intensifier.

L'application du **zéro phyto** est généralisée ; un plan de gestion différencié est en cours de finalisation pour l'entretien des espaces verts, des équipements sportifs, du cimetière et de la voirie. Un projet d'aménagement d'un cimetière « vert » poursuit le triple objectif de se conformer aux directives zéro phyto, d'une perméabilisation des sols et de lutte contre les îlots de chaleur urbains. Concernant ce dernier point, les projets de végétalisation en centre-ville se poursuivent.

Le programme de **rénovation de l'éclairage public** et d'installation d'équipements d'éclairage à led continue avec pour objectifs l'optimisation de la gestion de l'éclairage, la réduction énergétique et la baisse de la pollution lumineuse. (Inscription de 130K€ au BP 2019)

La ville de demain

Vaucresson souhaite préserver son cadre de vie tout en accompagnant de façon qualitative les évolutions urbaines, soit imposées par les directives de l'Etat, soit inévitables au fil des années. De nouveaux projets seront travaillés en 2019 avec la création d'une médiathèque en centre-ville, nouveau lieu de vie pour toutes les générations, et l'agrandissement de la salle de restauration du restaurant municipal. L'étude de faisabilité a été lancée en avril 2018 et devrait se poursuivre au cours de l'année 2019.

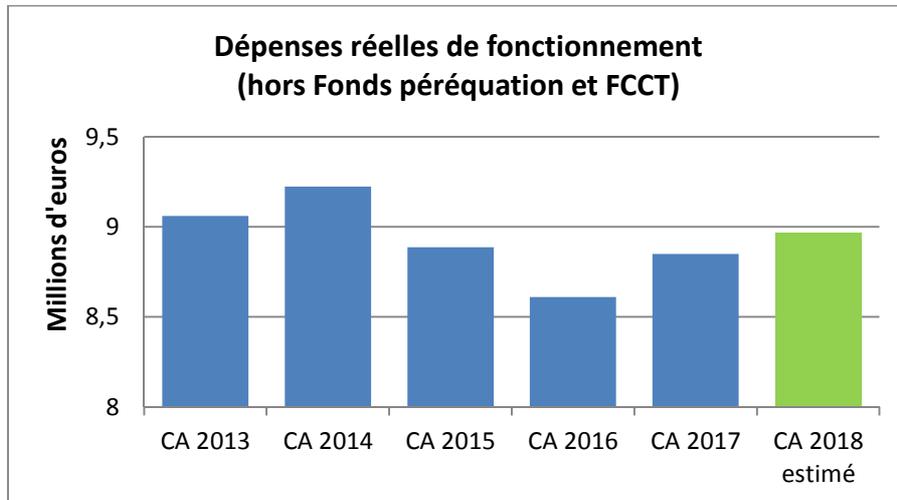
Pour ce qui concerne l'appel à projets « Inventons la MGP » et le projet lauréat VO², la période de concertation se termine et celle de la négociation se poursuit jusqu'en avril 2019. Le programme issu de la concertation et de la négociation doit répondre à des objectifs de création de logements, sociaux et en accession, et de locaux d'activités dans une optique d'innovation sociétale, énergétique et environnementale. (Pas d'inscription budgétaire au BP 2019)

En centre-ville, est attendu en 2019 l'aboutissement juridique du projet cœur de ville, pour avancement concret. Ce premier projet doit permettre la structuration raisonnable du paysage urbain du centre-ville avec l'implantation d'un immeuble de logements et d'une nouvelle offre commerciale en rez-de-chaussée. La modification du plan local d'urbanisme initiée par l'EPT Paris Ouest La Défense doit accompagner cette structuration tout en suivant les objectifs protecteurs du projet d'aménagement et de développement durable (PADD). (Pas d'inscription au BP 2019)

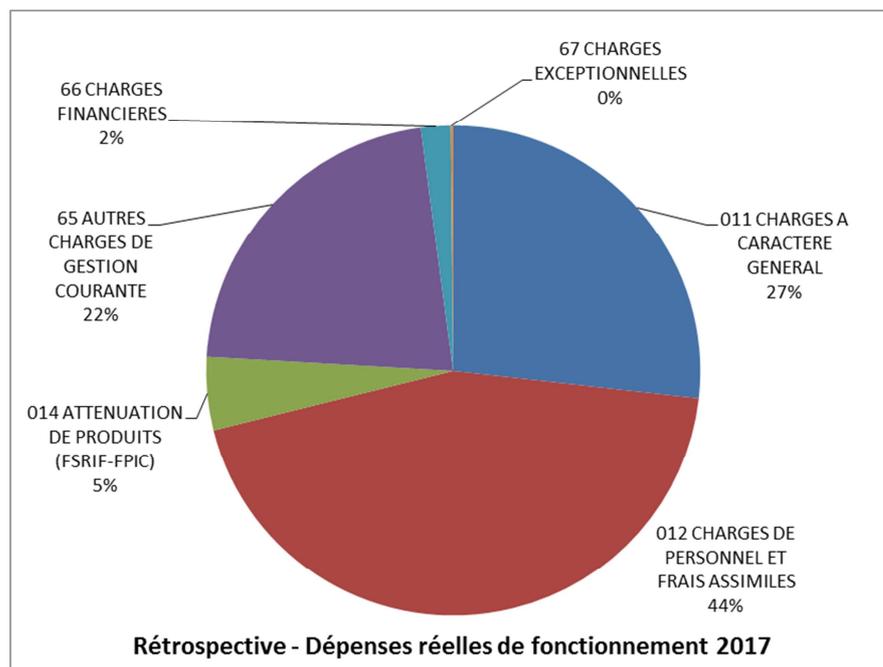
Le projet de résidence intergénérationnelle Les Tilleuls (29 logements) avec le bailleur I3F se distingue par sa volonté de rassembler différentes générations au sein d'une même résidence et ainsi favoriser un lien solidaire entre jeunes, familles et seniors. (Bail emphytéotique : Loyer annuel de 11K€ sur 80 ans)

A) Le budget de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement



RETROSPECTIVE - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
CHARGES					
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 050 163 €	3 053 523 €	2 841 145 €	2 646 915 €	2 931 905 €
<i>Variation</i>		0,11%	-6,96%	-6,84%	10,77%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 739 343 €	4 866 495 €	4 814 903 €	4 780 496 €	4 853 573 €
<i>Variation</i>		2,68%	-1,06%	-0,71%	1,53%
014 ATTENUATION DE PRODUITS (FSRIF-FPIC)	15 797 €	557 558 €	747 087 €	1 158 135 €	526 135 €
<i>Variation</i>		3429,52%	33,99%	55,02%	-54,57%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	993 113 €	1 028 228 €	985 905 €	2 574 758 €	2 405 774 €
<i>Variation</i>		3,54%	-4,12%	161,16%	-6,56%
66 CHARGES FINANCIERES	272 652 €	256 492 €	232 466 €	225 461 €	212 594 €
<i>Variation</i>		-5,93%	-9,37%	-3,01%	-5,71%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 750 €	18 215 €	11 249 €	3 197 €	17 616 €
<i>Variation</i>		283,48%	-38,24%	-71,58%	451,08%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 075 817 €	9 780 511 €	9 632 755 €	11 388 961 €	10 947 597 €
<i>Variation</i>		7,76%	-1,51%	18,23%	-3,88%



Les charges à caractère général

L'objectif pour 2019 est de poursuivre les efforts de gestion engagés ces dernières années sur les charges à caractère général avec des recherches d'économie et de mutualisation. A ce titre, la cellule « marchés publics » de l'EPT Paris Ouest La Défense travaille depuis juin 2017 à une mutualisation des achats dans des domaines identifiés comme pertinents : papier et mobilier (2018) et fournitures de bureau et vêtements (2019).

Également, les maires de l'EPT Paris Ouest La Défense sont convenus d'engager une réflexion de mutualisation et/ou de groupement de commande pour ce qui concerne les grands services urbains (voirie, éclairage public, ...).

Il est procédé en fin d'année 2018, avec une réalisation en 2019, l'externalisation et la modernisation des ressources informatiques (mutualisation de serveurs, optimisation de la messagerie, agenda en ligne...) s'intégrant dans une amélioration globale des méthodes de travail.

La gestion du personnel

La structure des effectifs

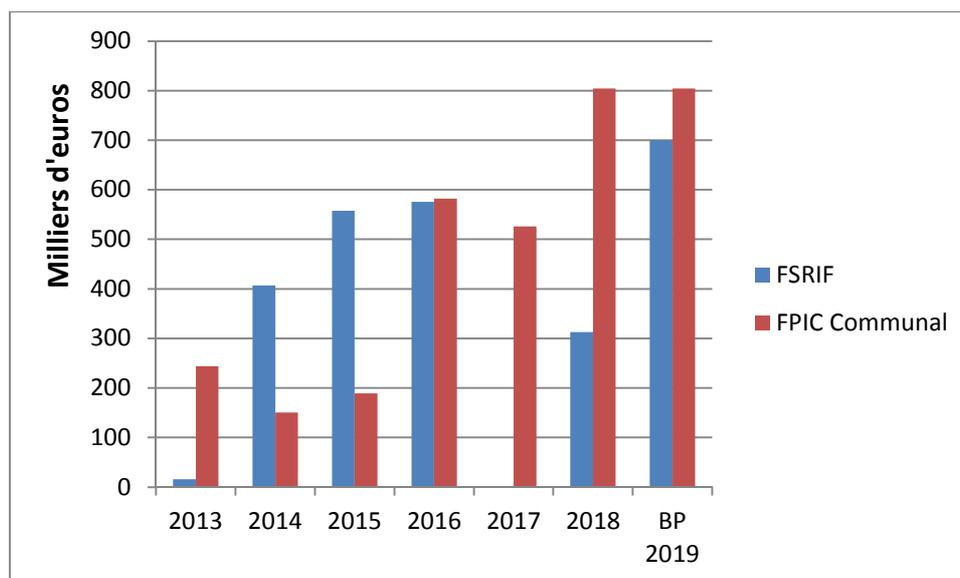
FILIERES	Au 31/12/2017	
	TITULAIRES	NON TITULAIRES
Emploi fonctionnel et de cabinet	1	-
Filière administrative	35	13
Filière technique	46	4
Filière médico-sociale	17	1
Filière sportive	2	
Filière culturelle	1	
Filière animation	3	2
TOTAL	105	20

L'orientation des dépenses de personnel pour l'année 2019

Avec la mise en place du nouveau marché relatif à l'animation et l'encadrement des temps périscolaires les dépenses de personnel diminuent. Cependant une hausse est attendue :

- Fort rattrapage des avancements de grade, promotion interne (33 personnes) ;
- Recrutement d'un DGS ;
- Organisation des élections européennes.

Les contributions aux fonds de péréquation



Comme le graphique ci-dessus l'indique, la péréquation impacte fortement les dépenses de la Ville de Vaucresson. Pour 2019, il est prévu 700K€ de FSRIF (Fonds de solidarité région Ile-de-France) et 805K€ de FPIC partie communale (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), soit un total de 1 600 K€ qui correspond à une augmentation de 482 K€ par rapport à 2018.

Le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT)

Le FCCT correspond à la contribution versée à l'EPT POLD, en contrepartie de la recette supplémentaire de taxe d'habitation intercommunale.

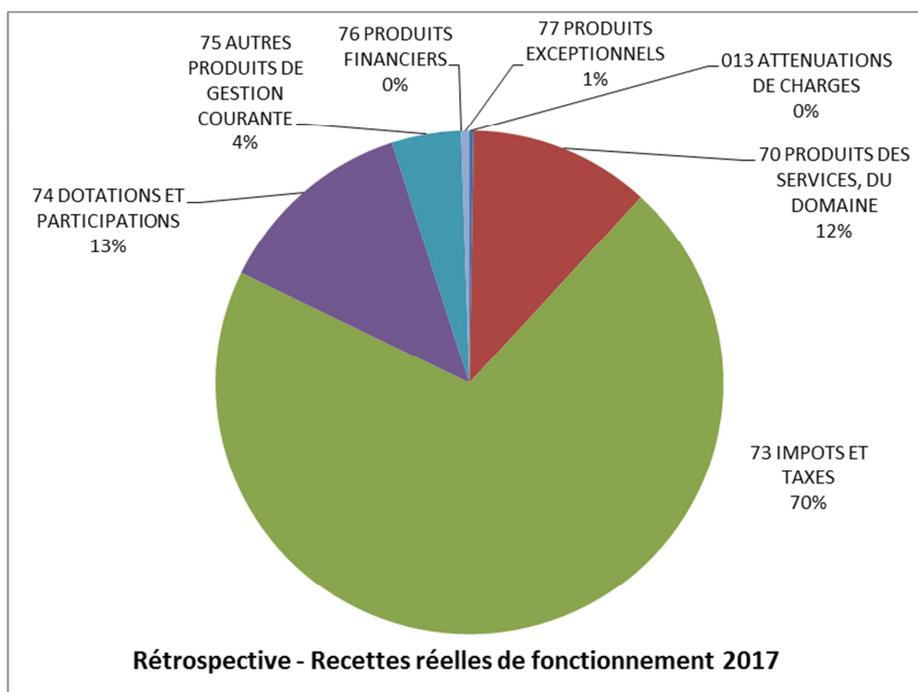
L'inscription pour 2019 est de 1 600K€, ajustée en fonction du réalisé 2018.

Pénalité des logements sociaux

Au 1^{er} Janvier 2017, la commune comptait 346 logements sociaux, ce qui correspond à un taux de 9.56% de logements sociaux. Située sous le seuil de 25% fixée par la loi du 24 mars 2014 (ALUR), la commune est soumise au prélèvement sur ses ressources fiscales. Cependant les dépenses communales en faveur de la production de logements sociaux permettent d'obtenir un montant de prélèvement nul pour la commune.

2) Les recettes de fonctionnement

RETROSPECTIVE - RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
PRODUITS					
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	46 509 €	54 373 €	44 284 €	57 932 €	37 522 €
Variation		16,91%	-18,56%	30,82%	-35,23%
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	1 473 066 €	1 466 443 €	1 476 259 €	1 556 435 €	1 608 328 €
Variation		-0,45%	0,67%	5,43%	3,33%
73 IMPOTS ET TAXES	7 370 571 €	7 290 935 €	7 443 934 €	9 749 696 €	9 831 920 €
Variation		-1,08%	2,10%	30,98%	0,84%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 375 442 €	2 304 115 €	2 080 439 €	1 918 977 €	1 793 358 €
Variation		-3,00%	-9,71%	-7,76%	-6,55%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	484 554 €	557 400 €	558 120 €	583 101 €	614 599 €
Variation		15,03%	0,13%	4,48%	5,40%
76 PRODUITS FINANCIERS	7 €	6 €	5 €	4 €	4 €
Variation		-5,45%	-27,24%	-7,49%	0,00%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	719 374 €	186 414 €	767 €	576 883 €	75 024 €
Variation		-74,09%	-99,59%	75094,31%	-86,99%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	12 469 523 €	11 859 686 €	11 603 807 €	14 443 028 €	13 960 756 €
Variation		-4,89%	-2,16%	24,47%	-3,34%



La fiscalité

Il n'est pas prévu d'augmenter les taux en 2019. Le projet de budget primitif 2019 est construit à partir d'une revalorisation des valeurs locatives de +1.5%, selon les prévisions 2019 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

Pour mémoire, rappel des taux :

TH : 16,66%

TFPB : 11.86%

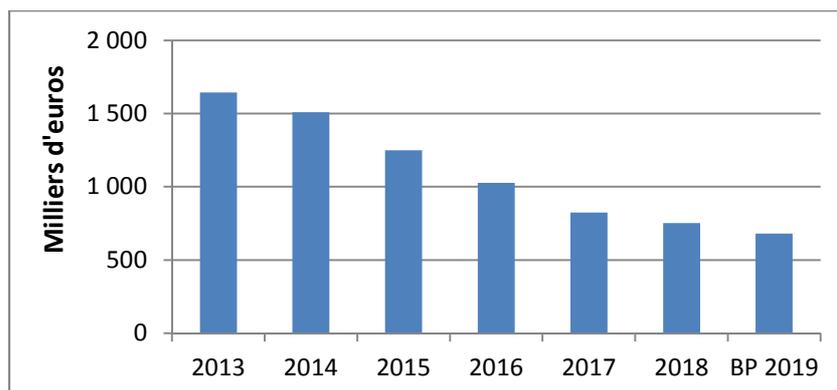
TFNB : 31,15%

Il faut noter que la politique municipale en matière de fiscalité a également une dimension sociale avec l'application des abattements de taxe d'habitation **supérieurs aux minima** fixés par la législation :

- Abattements pour charges de famille (obligatoire) : Délibération du 25/03/1988
 - 15% pour une et deux premières personnes à charge ;
 - 25% pour chacune des personnes suivantes.
- Abattement général à la base (facultatif) accordé à l'ensemble des contribuables à 15% : Délibération du 25/03/1988.
- Abattement spécial à la base (facultatif) accordé aux personnes de conditions modestes à 10% : Délibération du 25/03/1988.
- Abattement de 10% en faveur des handicapés ou invalides (facultatif) : Délibération du 16/12/2010.

Les dotations

En ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement, la prévision 2019 repose sur la même diminution qu'en 2018 soit -8,68%. Le montant prévu de DGF est donc de 681K€ versus 752K€ en 2018.



Les produits des services et du domaine

Ce poste de recettes devrait être en stable par rapport aux réalisations 2018. Les recettes concernées sont principalement les concessions cimetières, les redevances d'occupation, les recettes provenant des facturations scolaires, périscolaires et crèche, les remboursements de mise à disposition du personnel des compétences POLD.

Les tarifs devraient évoluer comme en 2018 de l'ordre de 10% pour le transport scolaire et de 1% pour les autres tarifs périscolaires.

Les redevances d'occupation du domaine public liées à la réforme du stationnement de voirie à compter du 1^{er} janvier 2018 (loi MAPTAM) devraient engendrer une recette de 130K€.

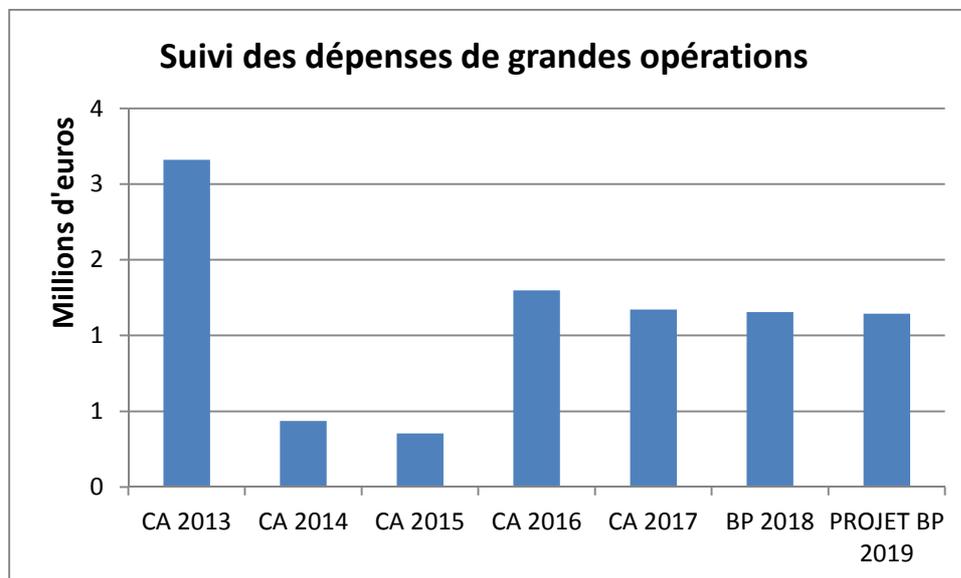
Les droits de mutation

Les droits de mutation sont maintenus à un montant estimé de 900 K€, identique aux projections de 2018. L'estimation de cette recette est difficile car elle dépend du contexte du marché immobilier.

B) Le budget d'investissement

1) Les dépenses d'investissement et grandes opérations

La ville de Vauresson continue à investir de manière soutenue.



Les grandes opérations envisagées pour 2019 sont :

- La réhabilitation extérieure de l'école élémentaire des Peupliers pour 440K€ ;
- La construction d'une médiathèque (516K€) ;
- L'agrandissement et rénovation du restaurant municipal (129k€) ;

Poursuite des études : organisation du concours et rémunération de la maîtrise d'œuvre

Plan pluriannuel relatif à l'opération de création d'une médiathèque et à l'opération d'agrandissement et de rénovation du restaurant municipal (valeurs septembre 2018)

CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE						
	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
DEPENSES	32 000 €	516 000 €	1 985 000 €	4 355 950 €	2 771 360 €	9 660 310 €
RECETTES	196 321 €	129 600 €	1 802 465 €	1 543 500 €	2 315 250 €	5 987 136 €
TOTAL RESTANT A LA CHARGE DE LA VILLE						3 673 174 €
AGRANDISSEMENT ET RENOVATION RESTAURANT MUNICIPAL						
	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
DEPENSES	10 000 €	129 000 €	630 000 €	924 000 €	450 800 €	2 143 800 €
RECETTES	- €	14 400 €	62 570 €	280 000 €	594 700 €	951 670 €
TOTAL RESTANT A LA CHARGE DE LA VILLE						1 192 130 €

Ces grandes opérations sont complétées par **des reports d'investissements 2018** effectués en 2019 :

- Poursuite de la rénovation thermique du Centre Culturel;
- Aménagement des terrains de sports Yves du Manoir;
- Consolidation de la vidéo-protection et extension du réseau de caméras actuel.

Travaux dans les bâtiments :

- Programme d'accessibilité se poursuit avec l'école élémentaire des Peupliers ;
- Installation de climatisations dans plusieurs bâtiments : centre de loisirs maternel, crèche municipale, restaurant municipal et restaurant des Peupliers (climatisation technique) ;
- Remplacement des fenêtres au gymnase ;
- Divers travaux dans les écoles et logements communaux.

Travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux :

Plusieurs travaux de réfection de voirie sont envisagés : rond-point du Souvenir Français, rue des Sablons, avenue des Hubies, avenue des Fonds Maréchaux, rue Yves du Manoir, allées et voies carrossables du cimetière.

Les travaux de rénovation de l'éclairage public et d'installation d'équipements d'éclairage à led se poursuivent pour 130 K€.

Le programme d'enfouissement des réseaux, domaine Théry, est reconduit en 2019 avec le concours du SIGEIF pour 535 K€.

- Allée Saint-Gilles : travaux,
- Avenue Joffre : études.

2) Les recettes d'investissement

Les subventions obtenues ou en cours d'obtention

Le contrat de développement territorial (conclu avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine) d'une durée de trois ans (2018-2020) permet de financer la construction d'une annexe du centre culturel La Montgolfière pour 650K€, la création d'une piste d'athlétisme et d'un terrain de rugby en herbe (complexe sportif Yves du Manoir) pour 350K€ et la création de deux terrains synthétiques (football et rugby) au Haras Lupin pour 650K€.

La dotation de soutien à l'investissement (État) permet de financer la réhabilitation extérieure de l'école élémentaire des Peupliers (257K€) et celle du Centre culturel La Montgolfière (217K€).

Le fonds d'investissement métropolitain (Métropole du Grand Paris) permet le financement de la réhabilitation extérieure du Centre culturel La Montgolfière (174K€).

Les travaux de réhabilitation extérieure de l'école élémentaire des Peupliers sont également soutenus pour 20K€ par une réserve parlementaire obtenue en 2017.

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) sera un important contributeur pour l'opération de construction de la médiathèque, avec notamment *un minimum* de 30% de financement sur les études et la construction.

Les autres recettes

Plusieurs autres recettes viennent équilibrer la section d'investissement : le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA), les amendes de police, la taxe d'aménagement, les amortissements, les produits de cessions immobilières, la redevance R2 d'éclairage et l'excédent de fonctionnement.